

4.1 Objectifs de l'épreuve (capacité d'analyse, compréhension, synthèse)

L'épreuve d'étude de texte occupe une place stratégique dans le concours de Capitaine SPP, car elle permet au jury d'évaluer des compétences transversales indispensables à l'exercice du métier. Bien qu'elle prenne la forme d'un QCM, cette épreuve ne se limite pas à la simple lecture : elle mesure la capacité d'analyse, la compréhension fine d'un document, et l'aptitude à synthétiser l'information de manière rigoureuse.

En intervention, le Capitaine doit savoir prendre rapidement connaissance d'un contexte, extraire l'essentiel d'un échange verbal ou d'un compte rendu, et agir en conséquence. L'étude de texte reproduit cette exigence : face à un texte dense (souvent tiré de l'actualité, de la société, ou lié à la citoyenneté), le candidat doit traiter l'information efficacement et répondre avec précision à une série de questions.

